

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 27
Votants 31
Date de convocation 29 juin 2026

PRO C È S-V E R B A L
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	A
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROUSSARD Évelyne	A	HAVAS Jean	P	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	A
HOUEL Dominique	A	JARRY Yveline	P	LECORDIER Christophe	P	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean- Charles	A	PLANSON Jean- Claude	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	A	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Marie-Laure David à Pascal Simon, Évelyne Groussard à Yveline Jarry, Dominique Houël à Brigitte Bizet, Frédérique Roullier à Émilie Thomas

Monsieur le Maire ouvre la séance.

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil municipal a choisi Juliette Gallier pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance 18 mai 2026

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à formuler leurs observations sur le procès-verbal de la dernière séance. Le procès-verbal du 18 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

3. Aide communale – rénovation des façades et valorisation du patrimoine bâti du centre de bourg de Tinchebray

Le Maire expose au Conseil municipal que la qualité architecturale et paysagère de la Grande Rue et du centre-bourg constitue un enjeu majeur pour l'attractivité, le développement économique et la valorisation du patrimoine communal.

Afin d'encourager les propriétaires à entreprendre des travaux de rénovation de façades et de mise en valeur du patrimoine bâti visible depuis l'espace public, il est proposé de créer une aide financière communale dénommée « Opération Façades Grande Rue ».

Cette aide a vocation à compléter les dispositifs existants, notamment ceux portés par l'ANAH, Domfront-Tinchebray Interco et la Fondation du Patrimoine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de créer une aide communale à la rénovation des façades et à la valorisation du patrimoine bâti située dans le périmètre défini par le règlement annexé,

- Approuve le règlement d'attribution annexé à la présente délibération,
- Fixe l'enveloppe budgétaire annuelle consacrée au dispositif à 15 000 €,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget communal en investissement au compte 20422 (*subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé pour des bâtiments et installations*) et ces dépenses seront amorties sur une durée de 1 an,
- Décide que les aides seront attribuées par délibération du Conseil municipal après instruction des dossiers et dans la limite des crédits disponibles,
- Autorise le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Désigne les élus qui feront partie de la commission d'examen qui examineront les dossiers : Patrick Hergault, Patrick Héron, Christophe Lecordier, Bernard Rault, Emilie Thomas et Pascal Auvray.

4. Avenant marché Les Hauts Champs

Monsieur le Maire fait part que les travaux des Hauts Champs ont repris : la commune a décidé de créer une piste cyclable ce qui a impliqué des modifications techniques non prévues au marché initial.

Cela a engendré des dépenses supplémentaires : comme le marché signé en 2024 comprenait 3 lots :

- Pôle multimodale de la Médiathèque
- Rue de la Gêole
- Les Hauts Champs

Le montant global du marché n'est pas modifié

Le Maire propose un avenant sur le lot 1 de la médiathèque de – 32 492 .67 et ajouter cette même somme sur les travaux des Hauts Champs : + 32 492.67 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'avenant tel que proposé sur les travaux des Hauts Champs.

5. Résultat marché – voirie rurale

Monsieur le Maire laisse la parole à Christophe Lecordier en charge de la voirie.

Un marché a été lancé pour les travaux de voirie rurale. La date limite de remise des offres était fixée au 18 mai 2026. Trois entreprises ont répondu.

L'offre la plus avantageuse a été appréciée en fonction de 3 critères :

- 60 % sur le prix
- 30 % sur les délais d'exécution à compter de la réception du bon de commande
- 10 % sur les moyens matériels et humains

Après analyse des offres, l'entreprise Courteille a été retenue sur la base d'un bordereau de prix établi à 466 923.54 € TTC. De plus cette entreprise était la mieux placée sur le prix, le délai et le mémoire technique.

A titre d'information, les propositions des autres entreprises sont : Eiffage : 581 511.30 € et Elie TP : 887 818.50 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte de la consultation.

6. Modification définitive du lieu des réunions de conseil municipal

Le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le changement définitif du lieu de réunion du Conseil municipal.

L'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Conseil municipal se réunit et délibère à la mairie. Toutefois, il autorise le Conseil municipal à choisir un autre lieu de réunion situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances

La salle du conseil municipal est devenue un peu trop exiguë et présente également des limites sur le plan des équipements : elle ne dispose pas d'un écran de grande dimension ni d'un système de projection permettant à l'ensemble des conseillers et au public de visualiser confortablement les documents présentés en séance, tels que les plans, les projets, les tableaux financiers ou les présentations.

À l'inverse, la salle communale Ekklesia est plus spacieuse pour accueillir le public et bénéficie d'équipements modernes, notamment d'un écran de grande taille et cette salle est également accessible aux personnes à mobilité réduite.

Ce changement ne modifie en rien au fonctionnement de notre Conseil municipal. Il s'agit uniquement de choisir un lieu plus adapté à l'exercice de nos missions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve qu'à compter de la prochaine réunion de conseil municipal, les séances du Conseil municipal se tiendront, de manière permanente, dans la salle communale Ekklesia, située 1 place du Docteur Ledos en remplacement de la salle du conseil municipal de la mairie,
- Précise que les convocations aux réunions du Conseil municipal mentionneront ce lieu de réunion et que les formalités de publicité prévues par les textes en vigueur seront assurées.

7. Subventions 2026

Monsieur le Maire laisse la parole à Samuel Mispelaere, Adjoint en charge des associations.

Il rappelle qu'une subvention ne peut être accordée à une association qui n'en aurait pas formellement fait la demande et rempli le formulaire prévu à cet effet. En règle générale les subventions sont mandatées pendant les vacances d'été.

L'association bénéficiaire est tenue de fournir une copie certifiée de son budget et de ses comptes sur l'exercice écoulé, et tout document témoignant des résultats de ses activités.

Les conseillers municipaux dirigeant une association ne prennent pas part au vote concernant ladite association.

Il rappelle qu'une subvention ne peut être accordée à une association qui n'en aurait pas formellement fait la demande et rempli le formulaire prévu à cet effet. En règle générale les subventions sont mandatées pendant les vacances d'été.

L'association bénéficiaire est tenue de fournir une copie certifiée de son budget et de ses comptes sur l'exercice écoulé, et tout document témoignant des résultats de ses activités.

Les conseillers municipaux dirigeant une association ne prennent pas part au vote concernant ladite association.

Samuel Mispelaere présente la liste des associations pouvant prétendre à une subvention.

Subventions de fonctionnement	Année 2026
Judo Club Tinchebray	1 525
Tinchebray Sport Tennis	1 525
Esprit Spartiate (boxe)	400
Patronage Saint Joseph Tinchebray (Tennis de Table)	2 300
Jeunesse Sportive de Tinchebray Section Football	4 575
Tinchebray Cyclo	400
Frênes Sport	200
Ensemble et en Forme	500
AS Rhodos (Saint Remi)	300
AS Albert Camus	300
USEP Frênes	350
<i>Sous-Total SPORT</i>	<i>12 375</i>
Ligue de l'Enseignement (réseau Génériques)	300
Le Normandy	1 000
Arts et Loisirs	1 875
La Chanterelle	380
Les Jacques	250
Harmonie Municipale	700
Amis de la Chapelle Sainte Marie	500
Amis du clou et du sabot	230
<i>Sous-Total CULTURE et PATRIMOINE</i>	<i>5 235</i>
Comité des fêtes de Saint Jean des Bois	250
Comité des fêtes de Frênes	700
Comité des fêtes d'Yvrandes	250
Comité d'Animation de Beauchêne	700
Comité des fêtes de Saint Cornier des Landes	1 800
Comité d'accueil et d'échanoes de Saint Cornier	250
Club des amis d'Yvrandes	150
Club de l'amitié de Frênes	300
Club de loisirs des aînés de Saint Cornier	250
UNRPA	350
<i>Sous-Total ANIMATION et LOSIRS</i>	<i>5 000</i>
Croix Rouge	350
Secours Catholique	350
<i>Sous-Total SOLIDARITE et CARITATIF</i>	<i>700</i>
Mutilés de guerre	80
Anciens combattants de Frênes	400
UNC Yvrandes	150
UNC AFN Tinchebray	310
UNC AFN Saint Cornier	250
Anciens combattants de Beauchêne	100
Amicale Protection Civile	550
Amicale Pompiers Tinchebray	550
<i>Sous-Total CITOYENNETE et MEMOIRE</i>	<i>2 390</i>

Entre chemins et talus	750
Amicale des chasseurs de Saint Cornier	250
Société de chasse d'Yvrandes et St Jean	150
Société de chasse de Frênes	200
Société de chasse de Tinchebray	250
Sous-Total ENVIRONNEMENT et CHASSE	1 600
FSE Albert Camus	150
FSE Saint Remi	150
Aide aux devoirs Saint Cornier	80
Sous-Total DIVERS	380
TOTAL GENERAL	27 680

Subventions exceptionnelles		
Entretien chemins et talus (Frênes)	Acquisition de matériel et outillage pour l'entretien et le nettoyage des chemins de randonnées	750
Comice d'arrondissement Domfront	Accueil et organisation du Comice Agricole 2026 sur le territoire de Tinchebray Bocage	2 000

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accorde une subvention aux associations suivant la liste telle que présentée.

8. Décision modificative

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de prendre une décision modificative portant principalement sur des réajustements des crédits sur quelques opérations en cours :

- * coffret éclairage public Saint Cornier des Landes
- * salle de musique Saint Cornier des Landes
- * candélabre à l'entrée de CEMOI
- * sécurisation d'un muret rue de Domfront – rénovation joints
- * stores cuisine salle Beauchêne
- * tennis
- * aménagement friche industrielle Centre bourg
- * friche centre bourg : échange d'un garage contre d'un droit de passage
- * acquisition d'un tracteur (avec une reprise de l'ancien tracteur qui sera enregistré en fonctionnement)
- * opération façades

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
		BP				BP	
023	Virement à la section investissement		87 441,24	75088	Produits de gestion courante		2 000,00
65888	Charges diverses de Gestion Courantes		85 441,24				
Total dépenses			2 000,00	Total recettes			2 000,00

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
		BP				BP	
21538	4026 Coffret éclairage Public SCL	3 100,00	2 100,00				
21318	4036 Evier sanitaire + Travaux supplémentaires salle de musique	80 000,00	2 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement		87 441,24
21538	6087 Fourniture et remplacement candélabre chocolaterie	50 000,00	3 000,00	13461	2060 DETR 2026 Réfection Ouvrage Route du Moulin Frênes		5 408,76
2312	6263 Joints 13-15 Rue de Domfront	0,00	2 700,00				
21318	1001 Stores Cuisine et Salle communale Beauchêne	0,00	2 050,00				
21318	6123 Terrain Tennis Extérieur Ty Régénération + Serrure Carte perforée Terrain Tennis Extérieur Ty	0,00	22 000,00				
20415342	6250 Aménagement FRICHE Centre Bourg	108 000,00	2 000,00				
2111	6154 Échange Garage - Terrain Rue de Vire - Écriture comptale	150 000,00	2 000,00				
21828	9010 Tracteur Joh Deer 5075E	33 000,00	40 000,00				
20422	6208 Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	0,00	15 000,00				
Total dépenses			92 850,00	Total recettes			92 850,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote la décision modificative n° 1 telle que présentée.

9. Divers

Monsieur le Maire rappelle les événements à venir :

- Apéro concert : 18h30
 - 10 juillet – Yvrandes VA DONC CHEZ LE COIFFEUR
 - 13 juillet – Tinchebray MANU BAKAR (porche de la prison) et le feux d'artifice
 - 17 juillet – Tinchebray : LAKANEL (maison de pays)
 - 24 juillet – Larchamp : SISEMA
- Soirées jeudi du stade à Saint Cornier des Landes du 2 juillet au 27 août
- Piscine intercommunale de Montsecret ouverte tous les jours sauf le lundi
- COMICE 6-7 sept

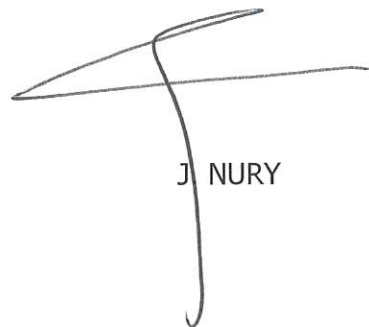
La séance est close par Monsieur le Maire à 20h40.

La secrétaire de séance,

Le Maire,



J. GALLIER



J. NURY